

NORME
INTERNATIONALE

ISO
3853

Deuxième édition
1994-09-15

**Véhicules routiers — Dispositifs d'attelage
montés sur les véhicules tractant des
caravanes ou des remorques légères —
Essai de résistance mécanique**

*Road vehicles — Towing vehicle coupling device to tow caravans or light
trailers — Mechanical strength test*

get full document from standards.iteh.ai



Numéro de référence
ISO 3853:1994(F)

Sommaire

	Page
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Définitions	1
4 Symboles	2
5 Conditions générales	2
6 Essai de résistance du dispositif d'attelage	3
7 Conditions particulières aux différents types de dispositifs d'attelage	5
8 Critères de résistance	5
9 Dispositif d'attelage soudé	8
10 Marquage	8

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

© ISO 1994

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 3853 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, sous-comité SC 4, *Caravanes et remorques légères*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 3853:1977), dont elle constitue une révision technique.

Page blanche

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Véhicules routiers — Dispositifs d'attelage montés sur les véhicules tractant des caravanes ou des remorques légères — Essai de résistance mécanique

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit une méthode simplifiée d'essai de résistance mécanique des dispositifs d'attelage montés sur les véhicules tractant des caravanes ou des remorques légères des catégories O₁ et O₂¹⁾.

Elle ne traite pas des cas exceptionnels où le constructeur du véhicule tracteur autorise le dépassement de la masse tractable maximale.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 1103:1976, *Véhicules routiers — Caravanes et remorques légères — Boule d'attelage — Caractéristiques dimensionnelles*.

ISO 1176:1990, *Véhicules routiers — Masses — Vocabulaire et codes*.

ISO 7237:1993, *Caravanes — Masses et dimensions — Vocabulaire*.

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions de l'ISO 1176 pour les véhicules tracteurs et de l'ISO 7237 pour les caravanes, ainsi que les définitions suivantes s'appliquent.

3.1 dispositif d'attelage: Dispositif comprenant la barre d'attelage et la boule d'attelage.

NOTE 1 La terminologie couramment utilisée est donnée à la figure 1.

3.2 charge statique, F_{stat} : Charge admissible sur le dispositif d'attelage, transmise par l'intermédiaire de la boule d'attelage.

3.3 droite de référence: Droite à peu près horizontale passant par le centre de la boule d'attelage, indiquée par le constructeur pour le véhicule en charge, et dans les limites prescrites.

1) Définitions conformes à la classification CEE-ONU des véhicules routiers:

Catégorie O₁: remorques à un essieu, autres que les semi-remorques, dont la masse maximale ne dépasse pas 750 kg.

Catégorie O₂: remorques, à l'exception des remorques de la catégorie O₁, dont la masse maximale ne dépasse pas 3 500 kg.